

COMMUNE DE REYERSVILLER

PROCES VERBAL DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de
Sarreguemines

Conseillers
en fonction :
11

Séance du 03 avril 2025

Sous la Présidence de : Mme WEY Joëlle

Conseillers
Présents : 09

Mmes : BLIN Véronique, CLETON Annick, LETZELTER Géraldine,
MM : BICHLER Didier, BOLITT David, FATH Christian, SIEBERING Jacky, VAN DER
MEERCH Luc.

Excusé : 01

MM. : FIEVET Raphaël,

Absent : 01

M. D'ANNA Mickaël

Date de convocation : Le 27 mars 2025

Ouverture de la séance : 19h30

Quorum : Le quorum est atteint avec 09 présents à l'ouverture de la séance. Le conseil municipal peut délibérer valablement.

Désignation d'un(e) secrétaire de séance :

Mme BLIN Véronique est désignée secrétaire de séance.

Point n°1 – Approbation du compte-rendu de la séance du 21 février 2025.

Madame le Maire rappelle les points délibérés à l'ordre du jour de la séance du 21 février 2025.

Après acceptation, à l'unanimité des présents, le compte-rendu de la séance du 21 février 2025, est adopté.

Point n°2 - Compte de Gestion 2024 : Commune (M57)

Madame le Maire soumet le compte de gestion de la Commune adressé par l'inspecteur divisionnaire des finances pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- accepte et approuve le compte de gestion 2024 de la Commune visé et certifié conforme par l'ordonnateur,
- déclare que le compte de gestion 2024 de la Commune n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Point n°3 - Compte de Gestion 2024 : Service Eau (M49)

Madame le Maire soumet le compte de gestion du service EAU de la Commune adressé par l'inspecteur divisionnaire des finances pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- accepte et approuve le compte de gestion du service EAU 2024 de la Commune visé et certifié conforme par l'ordonnateur,
- déclare que le compte de gestion 2024 du service EAU la Commune n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Point n°4 - Compte de Gestion 2024 : Lotissement (M57)

Madame le Maire soumet le compte de gestion du lotissement adressé par l'inspecteur divisionnaire des finances pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- accepte et approuve le compte de gestion 2024 du lotissement visé et certifié conforme par l'ordonnateur,
- déclare que le compte de gestion 2024 du lotissement n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Point n°5 - Compte Administratif 2024 : Commune (M57)

Le Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame le 1er Adjoint, examine le compte administratif 2024 de la Commune (M57).

Après débat, le Conseil Municipal accepte et approuve, à l'unanimité des présents, le compte administratif présenté comme suit :

Recettes de fonctionnement	285.220,92 €
Dépenses de fonctionnement	253.825,83 €
Recettes d'investissement	56.540,93 €
Dépenses d'investissement	77.225,09 €

Point n°6- Compte Administratif 2024 : Commune – EAU (M49)

Le Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame le 1er Adjoint, examine le compte administratif 2024 du service Eau (M49).

Après débat, le Conseil Municipal accepte et approuve, à l'unanimité des présents, le compte administratif présenté comme suit :

Recettes de fonctionnement	29.007,52 €
Dépenses de fonctionnement	38.267,63 €
Recettes d'investissement	13.948,56 €
Dépenses d'investissement	2.503,64 €

Point n°7- Compte Administratif 2024 : Lotissement (M57)

Le Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame le 1er Adjoint, examine le compte administratif 2024 du Lotissement (M57).

Après débat, le Conseil Municipal accepte et approuve, à l'unanimité des présents, le compte administratif présenté comme suit :

Recettes de fonctionnement	190.914,43 €
Dépenses de fonctionnement	2.387,69 €
Recettes d'investissement	0,00 €
Dépenses d'investissement	200.596,81€

Point n°8 - Taxes directes locales

Madame le Maire rappelle à l'assemblée les taux des taxes directes locales délibérées en 2024, qui étaient de :

Taxe foncière bâtie :	26,67%
Taxe foncière non bâtie :	105,35%
Taxe d'habitation sur résidences secondaires :	9,35%

et propose de fixer les taux pour l'année 2025.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de maintenir inchangé le taux des taxes pour l'année 2025, à savoir :

Taxe foncière bâtie :	26,67%
Taxe foncière non bâtie :	105,35%
Taxe d'habitation sur résidences secondaires :	9,35%

Point n° 9 - Affectation des résultats 2024 - Commune (20900)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide d'affecter le résultat cumulé d'exploitation de l'exercice 2024 qui s'élève à : 292.307,14€.

Apurement du déficit antérieur : (report à nouveau débiteur compte 119)	0,00€	002 D
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement :	202.763,28€	002 R
Affectation en couverture du besoin :	89.543,86€	1068R

Point n° 10 - Affectation des résultats 2024 - Service EAU (20910)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide d'affecter le résultat cumulé d'exploitation de l'exercice 2024 qui s'élève à : 19.858,85€.

Apurement du déficit antérieur : (report à nouveau débiteur compte 119)	0,00 €	002 D
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement : (report à nouveau créditeur compte 110)	19.858,85 €	002 R
Affectation en couverture du besoin : de financement de la section investissement	0,00 €	1068R

Point n° 11 - Subventions aux associations

1- Attribution d'une subvention à l'Association Sports et Loisirs de Reyersviller

Madame le Maire soumet à l'assemblée une demande de subvention de fonctionnement de l'ASLR (Association Sports et Loisirs de Reyersviller) au titre de la saison 2025/2026.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 7 voix pour et 2 Conseillers ne prennent pas part au vote, faisant partie du Comité de l'ASLR :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 850,00 euros à l'ASLR,
- d'autoriser Madame le Maire à prévoir cette somme au budget primitif 2025,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

2- Attribution d'une subvention au Club 2000

Madame le Maire soumet à l'assemblée une demande de subvention de fonctionnement du Club 2000 au titre de la saison 2025/2026.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 8 voix pour et 1 personne ne prend pas part au vote, étant Présidente de l'Association :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 380,00 euros au Club 2000,
- d'autoriser Madame le Maire à prévoir cette somme au budget primitif 2025,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Point n° 12 - Subventions voyages scolaires

Madame le Maire explique à l'assemblée que la commune est régulièrement sollicitée par les parents d'élèves demeurant à Reyersviller pour l'obtention d'aides financières lors de voyages scolaires.

Elle propose d'examiner la question de l'allocation d'une subvention scolaire pour les familles, domiciliées dans la commune, qui en font la demande lors des voyages organisés par les établissements scolaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents décide :

1. **D'allouer une subvention forfaitaire de 50 euros** aux familles qui en font la demande, afin de participer au financement des sorties scolaires organisées par les Collèges et Lycées, dans le cadre des projets pédagogiques.
2. **Les conditions d'attribution de cette subvention** seront les suivantes :
 - La subvention est destinée aux familles domiciliées dans la commune,
 - La demande devra être formulée par écrit auprès de la mairie, accompagnée d'une copie de la note d'information et de la facture relative à la sortie scolaire concernée.
 - Le montant de la subvention sera attribué par enfant et une seule demande pourra être faite par enfant et par an.
3. **Le financement de ces subventions** sera inscrit chaque année dans le budget de la commune.

Point n° 13 - Subventions organismes extérieurs

Madame le Maire donne lecture des courriers de l'association Une Rose Un Espoir du secteur du Bitcherland et de l'Amicale des Secrétaires de Mairie et des structures intercommunales du Pays de Bitche, relatifs aux demandes de soutiens financiers pour le bon fonctionnement de ces associations.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide :

- d'attribuer une subvention de 50€ à l'association Une Rose Un Espoir du secteur du Bitcherland,
- d'attribuer une subvention de 50€ à l'Amicale des Secrétaires de Mairie et des structures intercommunales du Pays de Bitche,
- d'autoriser Madame le Maire à prévoir cette somme au budget primitif 2025,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Point n° 14 - Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour la recherche de fuites d'eau

Madame le Maire rappelle la délibération du 20 décembre 2023, relative à la demande de subvention déposée auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, pour la réalisation d'une étude de diagnostic du système d'alimentation en eau potable sur la commune et précise que dans l'étude présentée par le cabinet BEREST, la recherche de fuites d'eau n'était pas incluse.

La recherche étant essentielle pour orienter les futurs travaux, elle donne lecture d'une offre technique et financière pour un montant de 2.400,00€ HT (2.880,00 € TTC) et propose de déposer une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau à hauteur de 80 %.

	Montant subventionnable	Montant sollicité	Taux
Agence de l'Eau Rhin-Meuse	2.400,00 € HT	1.920,00 € HT	80%
Fonds propres	2.400,00 € HT	480,00 € HT	20%
TOTAL		2.400,00€ HT	100%

Après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des présents adoptent le projet tel que présenté et chargent Madame le Maire de prendre l'attache de l'agence Rhin-Meuse pour constituer le dossier de demande de subvention.

Point n° 15 – Budget Primitif 2025 – Commune (20900)

Le Conseil Municipal sous la Présidence de Madame le Maire examine le budget primitif 2025 de la Commune (209).

L'assemblée délibérante, après débat, accepte et approuve, à l'unanimité des présents, le budget primitif 2025 qui s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement	478.627,28 €
Recettes de fonctionnement	478.627,28 €
Dépenses d'investissement	201.120,86 €
Recettes d'investissement	201.120,86 €

Point n°16 – Budget Primitif 2025 – service EAU (20910)

Le Conseil Municipal sous la Présidence de Madame le Maire examine le budget primitif 2025 de la Commune - service EAU (20910).

L'assemblée délibérante, après débat, accepte et approuve, à l'unanimité des présents, le budget primitif 2025 qui s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement	60.726,85 €
Recettes de fonctionnement	60.726,85 €
Dépenses d'investissement	319.046,13 €
Recettes d'investissement	319.046,13 €

Point n° 17 – Budget Primitif 2025 – Lotissement (20901)

Le Conseil Municipal sous la Présidence de Madame le Maire examine le budget primitif 2025 de la Commune - Lotissement (20901).

L'assemblée délibérante, après débat, accepte et approuve, à l'unanimité des présents, le budget primitif 2025 qui s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement	363.827,78 €
Recettes de fonctionnement	363.827,78 €
Dépenses d'investissement	361.737,62 €
Recettes d'investissement	361.737,62 €

RECAPITULATIF DES POINTS TRAITÉS

- Point n° 1 - Approbation du compte-rendu de la séance du 21 février 2025
- Point n° 2 - Compte de gestion 2024 - Commune
- Point n° 3 - Compte de gestion 2024 – Service Eau
- Point n° 4 - Compte de gestion 2024 - Lotissement
- Point n° 5 - Compte administratif 2024 – Commune
- Point n° 6 - Compte administratif 2024 – Service Eau
- Point n° 7 - Compte administratif 2024- Lotissement
- Point n° 8 - Taxes directes locales 2025
- Point n° 9 – Affectation des résultats 2024 – Commune (20900)
- Point n° 10 – Affectation des résultats 2024 – Service EAU (20910)
- Point n° 11 - Subventions aux Associations
- Point n° 12 - Subventions voyages scolaires
- Point n° 13 – Subventions organismes extérieurs
- Point n° 14 - Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour la recherche de fuites d'eau
- Point n° 15 – Budget Primitif 2025 – Commune (20900)
- Point n° 16 – Budget Primitif 2025 – service EAU (20910)
- Point n° 17 – Budget Primitif 2025 – Lotissement (20901)

INFORMATION / DIVERS

L'inauguration des travaux réalisés par l'équipe municipale durant le mandat aura lieu le samedi 28 juin 2025 à la place des fêtes.

Madame le Maire fait le point sur l'avancée des travaux des pistes cyclables du Pays de Bitche.

REYERSVILLER, le 10 avril 2025

WEY Joëlle,
Maire.

